



Après avoir pris connaissance du programme qui m'a été remis et des conditions fixées, je demande mon inscription et vous adresse cette présente fiche, accompagnée de l'acompte demandé de 350 €.

Je vous règlerai le solde, soit 700 euros pour le 10 janvier 2013 (chèques à l'ordre des Pèlerinages Diocésains, sans autre indication).

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce pèlerinage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit durant le trajet ou sur place, je dégage dès à présent la responsabilité de la Direction des Pèlerinages et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

Je suis informé que la Direction des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler mon inscription si le nombre de places disponibles est atteint ou d'annuler le pèlerinage pour d'autres raisons (effectif insuffisant par exemple).

Mon inscription m'engage à observer une conduite personnelle correcte et à ne pas perturber les autres pèlerins ni le fonctionnement du pèlerinage

### Conditions particulières de vente

- Annulation du fait de l'organisateur :

Le nombre de participants payants pour ce pèlerinage étant fixé à 20 pour l'application du présent tarif, si ce nombre n'était pas atteint, la Direction des Pèlerinages pourrait annuler le pèlerinage. Les sommes versées seraient alors intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire. Elle pourrait également maintenir le départ moyennant un supplément de prix, en accord avec les participants.

- Annulation du fait du pèlerin :

Quel que soit le motif, il sera retenu 90 € correspondant aux frais déjà engagés. A l'exception d'un cas de force majeure (maladie attestée par un certificat médical adressé avant le départ) et à moins de trouver à se faire remplacer, les frais suivants viendraient s'ajouter à ces 90 € :

- annulation entre 30 et 21 jours avant le départ, 25 % du montant total du voyage
- annulation entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage
- annulation entre 7 et 2 jours avant le départ, 75 % du montant total du voyage
- annulation à moins de 2 jours du départ, 90 % du montant total du voyage
- annulation le jour du départ, 100 % du montant total du voyage

Par ailleurs, si l'hébergement était prévu en chambre partagée, il est entendu que le pèlerin annulant supporterait le supplément pour la chambre individuelle, rendu nécessaire pour l'autre pèlerin, soit 140 €, sauf si évidemment, il a trouvé à se faire remplacer.

Fait à --Raismes----- le 10/10/2013----- Fait à ----- le -----

Signature du Représentant des Pèlerinages  
Diocésains de Cambrai

Signature du Pèlerin pour accord



Fiche individuelle d'inscription à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

---

**Pèlerinages Diocésains de Cambrai,**

**174 rue Léopold Dusart, B.P. 17, 59590 RAISMES**

Tél : 03 27 38 12 62 - Fax : 09 80 08 65 23 -

E-mail : [pelerinages.cambrai@nordnet](mailto:pelerinages.cambrai@nordnet)

N° IM059110015 au registre des opérateurs de voyage

